



Traité Baba Batra

Michna 5 - Chapitre 5

הַמוֹכֵר אֶת הָרֹאשׁ בְּבֵהֶמָּה גֹּסָה,
לֹא מָכַר אֶת הָרַגְלִים;
מָכַר אֶת הָרַגְלִים, לֹא מָכַר אֶת הָרֹאשׁ.
מָכַר אֶת הַקֶּנֶה, לֹא מָכַר אֶת הַכֵּבֶד;
מָכַר אֶת הַכֵּבֶד, לֹא מָכַר אֶת הַקֶּנֶה.
אֲבָל בְּבֵהֶמָּה דֹּקָה:
מָכַר אֶת הָרֹאשׁ, מָכַר אֶת הָרַגְלִים;
מָכַר אֶת הָרַגְלִים, לֹא מָכַר אֶת הָרֹאשׁ;
מָכַר אֶת הַקֶּנֶה, מָכַר אֶת הַכֵּבֶד;
מָכַר אֶת הַכֵּבֶד, לֹא מָכַר אֶת הַקֶּנֶה.

Si un individu dans la tête d'un animal de gros bétail, il n'a pas vendu les pieds ; s'il a vendu les pieds, il n'a pas vendu la tête ; s'il a vendu les poumons, il n'a pas vendu le foie ; s'il a vendu le foie, il n'a pas vendu les poumons. Par contre, pour le menu bétail, s'il a vendu la tête, il a vendu [également] les pieds ; s'il a vendu les pieds, il n'a pas vendu la tête ; s'il a vendu les poumons, il a vendu [également] le foie ; s'il a vendu le foie, il n'a pas vendu les poumons.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions